

MINISTRE DES MINES, DE L'ENERGIE
ET DE L'HYDRAULIQUE

DIRECTION DE CABINET *Ble*

N° 096 /MMEH/DIRCAB.



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail

Bangui, le 02 AVR 2014

LE MINISTRE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE
L'HYDRAULIQUE,
PRESIDENT DU COMITE DE PILOTAGE DE L'ITIE-RCA

A

L'HONORABLE **CLARE SHORT**,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ITIE INTERNATIONALE
RUSELOKKVEIN 26 OSLO 02521
NORVEGE

Objet : Demande de prorogation de Suspension
De la République Centrafricaine aux Instances
Internationales de l'Initiative pour la Transparence
Dans les Industries Extractives (ITIE)

Honorable,

J'ai l'honneur de vous réitérer l'engagement et l'adhésion constant de mon pays au processus de transparence dans la gestion et le fonctionnement des secteurs des industries extractive et forestière ainsi que le suivi des recettes y afférentes.

En effet après avoir été pays candidat en 2008, la République Centrafricaine a observé de manière pertinente les principes de la mise en œuvre de l'ITIE et passé au statut de pays conforme avec, à son palmarès le trophée de l'implémentation rapide et réussie de l'initiative.

Le Gouvernement vise à travers l'ITIE la dynamisation des secteurs minier et forestier qui représentent une part importante des ressources naturelles de la République Centrafricaine, car constituant donc potentiellement une source de recettes d'exportation et du budget national.

Cependant, peu après le changement politique intervenu le 24 Mars 2013, le Gouvernement a été notifié le 10 Avril 2013 de la décision de suspension de la République Centrafricaine des Instances Internationales de ITIE.

9/

Sur la base des mesures et des consignes annoncées par l'ITIE Internationale, pour la levée de la suspension de la République Centrafricaine, le Gouvernement et le Comité de Pilotage de l'ITIE-RCA avaient adopté un Plan d'Action et recruté un Administrateur Indépendant qui était en phase de finalisation du quatrième Rapport ITIE-RCA ceci, avant le 31 Décembre 2013, lorsqu'un évènement indépendant de la volonté du Gouvernement et des autres parties prenantes ait intervenu le 05 Décembre 2013, rendant irréalisable dans le délai ce rapport.

Avec la sécurisation de l'ensemble du territoire et des sites miniers par la communauté internationale, un délai minimum est nécessaire pour relancer l'activité minière et le processus ITIE, notamment la publication du quatrième rapport ITIE-RCA portant sur l'année 2011, le réexamen du Plan d'Action, la révision de la composition et du fonctionnement du Comité de Pilotage et la reprise de la participation de la République Centrafricaine au processus de Kimberley.

Dans cette période de crise, l'ITIE constitue pour la République Centrafricaine un instrument pertinent et indispensable destiné à renforcer la transparence et la gouvernance financière des secteurs minier et forestier qui sont un enjeu pour favoriser la sortie de crise, la remise en place du système étatique et la reprise véritable de l'économie de mon pays.

Le Gouvernement centrafricain est convaincu que la mise en œuvre de l'ITIE est bénéfique pour l'Etat, les entreprises extractive et forestière ainsi que la population, et qu'elle constitue le cadre idéal pour consolider et accélérer les efforts du Gouvernement.

C'est pourquoi je viens solennellement par la présente vous exprimer la ferme volonté de mon pays de demander la prorogation de la suspension et solliciter par la même occasion votre assistance à cet effet.

Tout en vous souhaitant bonne réception de cette sollicitation, recevez, Honorable, l'expression de ma parfaite et cordiale considération.


Olivier MALIBANGAR

Ampliations :

- PR/CT.....(ATCR)
- PM/CT.....(ATCR)